

ADDUCTION EAU LOTISSEMENT TAAPUNA

L'alimentation en eau potable du lotissement est faite à partir de deux provenances:

- 1** Le captage de la rivière Punaruu géré par le syndicat intercommunal TE OROPAA.
L'eau de la Punaruu décante dans plusieurs bassins successifs, elle est ensuite filtrée et chlorée puis délivrée aux communes.
Une partie de cette eau est distribuée sur la commune de Punaauia par la municipalité.
Elle arrive directement par gravité dans le réservoir de relevage R1 en bas du lotissement.
- 2** Un forage en bas du lotissement prend automatiquement le relais pour fournir de l'eau au lotissement lorsque La Punaruu ne délivre plus d'eau en cas de sécheresse.
Cette eau arrive également dans le réservoir de relevage R1 en bas du lotissement.

L'eau qui est ensuite distribuée dans le lotissement provient de réservoirs de stockage qui sont répartis à des altitudes différentes jusqu'en haut du lotissement.

Il y a en tout 4 réservoirs : **R1 - R2 - R3 - R4** -

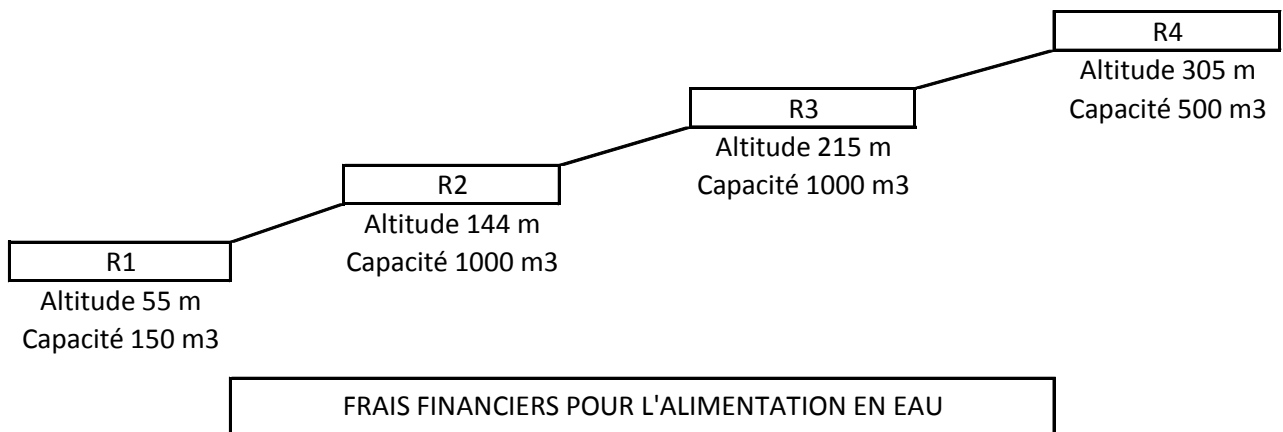
R1 - le premier reçoit l'eau soit par gravité depuis le captage de La Punaruu, soit par le système de pompage du forage. Il n'alimente pas de lots, sa vocation est de fournir l'eau aux réservoirs supérieurs.

R2, R3, R4 . Ces trois réservoirs fournissent l'eau dans tout le lotissement (résidentiel, social, Hauts de matatia et autres concessions accordées).

L'eau est relevée dans les différents réservoirs depuis le réservoir R1 par des pompes électriques. Chaque réservoir à deux pompes de façon à pallier une panne éventuelle sur une pompe.

- **R1 envoie l'eau dans R2**
- **R2 envoie l'eau dans R3**
- **R3 envoie l'eau dans R4**

Les niveaux sont surveillés par télégestion informatique de façon à pouvoir enclencher la pompe de remplacement en cas de panne et surveiller une anomalie éventuelle (fuite majeure).



La municipalité de Punaauia doit fournir l'eau du lotissement dans le réservoir R1, qu'elle provienne du forage ou du captage de La Punaruu.

Le lotissement a ensuite la charge financière de relever cette eau par les pompes électriques, dans les différents réservoirs jusqu'en haut du lotissement.

Le remplacement des pompes, les frais d'électricité, l'entretien du réseau de canalisations, et divers frais sur les réservoirs sont à la charge du lotissement.

Pour exemple les seuls frais d'électricité annuels en prévisionnel pour 2021 étaient de 12 400 000 Fcfp.